



LE PETIT MARCQUILLAT

Journal d'informations municipales
✉ mairie.marcq08@laposte.net

1 place de la Mairie - 08250 MARCQ
☎ 03 24 71 09 33

Janvier 2022 - n°25
Dépôt légal : février 2010

LE MOT DU MAIRE

Les livres d'histoire se souviendront certainement de cette période, depuis 2 ans perturbante pour les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales ou du quotidien. Je ne doute pas que l'horizon s'éclaircisse et que nous retrouvions nos petits bonheurs du quotidien et les instants de convivialité qui nous manquent tant.

Avec la volonté et le plaisir de retrouver ces instants partagés, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour cette année 2022. Qu'elle vous apporte, ainsi qu'à vos proches, joie, bonheur, santé, sérénité. J'aimerais avoir une pensée particulière pour ceux qui ont perdu un proche, pour ceux qui sont hospitalisés, ou isolés en maison de retraite.

Je voudrais remercier les membres de l'équipe municipale qui s'investissent au service de notre petit village ; Alain en particulier qui me seconde de main de maître. La tâche n'est pas toujours facile mais chacun fait de son mieux face aux responsabilités de plus en plus grandes et aux incivilités de plus en plus fréquentes. Nous pouvons compter sur l'implication de Mme Anabelle RODENMACHER, secrétaire de mairie.



Un très grand merci à Marcq Animation pour son obstination à maintenir quelques animations : rando, concours de belote, cinéma, conférence...

Mes remerciements vont aussi vers ceux qui ont été très présents, tant physiquement à Marcq que virtuellement par courriels ou téléphone pour nous accompagner dans le dossier des « ruines sur la place » : Cyril LEFEUVRE, sous-préfet et son secrétaire général Charles XARDEL, le député Jean-Luc WARSMANN, Xavier CLEMENT et Régis STENGER de l'EPFGE, Constance CARPENTIER, nouvelle Architecte des Bâtiments de France, ainsi que tous les représentants des instances locales et départementales.

Ce dossier long et complexe nous occupera encore au moins sur les 2 années à venir afin d'étaler les dépenses. Des détails sur l'étude et le projet proposé par le cabinet FEDELI sont à retrouver dans les pages suivantes.

*Nous avons peu de fonds propres, les dotations de l'Etat sont en baisse constante, mais nous pourrions prétendre à un certain nombre de subventions pour réaliser ce projet cité en exemple pour son caractère exceptionnel dans un petit village comme le nôtre. Ce n'est pas tous les jours que l'EPFGE s'implique dans un projet si modeste pour eux mais tellement important pour nous. **Il est celui de tout le village et nous comptons sur votre soutien pour le réaliser.***

Séverine LALLEMENT



◀ La situation aujourd'hui, après des années, voire des décennies de dégradation...

Il suffit de traverser la place du village pour constater l'impact de ces ruines sur notre cadre de vie, ainsi que le danger qu'elles représentent aux abords.

Côté sécurité, un arrêté de péril et un périmètre de sécurité ont été mis en place ces 2 dernières années.

Ces bâtiments sont des propriétés privées.

Pourquoi faire intervenir la Mairie et se lancer dans un tel projet ?

Nous ne pouvons plus attendre qu'un miracle se produise : les propriétaires successifs n'ont pas fait grand-chose, des acquéreurs potentiels ont abandonné devant les coûts et les exigences des anciennes ABF.

Nous ne pouvons pas attendre que tout s'écroule, car il y a 2 propriétaires mitoyens et le domaine public est à proximité.

Même si elle ne portait pas de projet d'aménagement à la place des ruines, la commune serait tenue de se substituer aux propriétaires défaillantes dans le cadre des périls... et ne pourrait rien récupérer à leur décès puisqu'elles sont insolvables.

Si les travaux sont faits en substitution des propriétaires, il n'y aura aucune subvention. Le coût serait donc très important voire insupportable pour le budget communal, pour obtenir une « dent creuse » au milieu de notre beau village...

Un projet de « renaturation »

L'équipe municipale, après réflexion et en suivant de près l'évolution de cette situation, a donc décidé de porter un projet de déconstruction des ruines afin de créer un lieu public verdoyant et adapté à l'organisation de petits événements festifs ou culturels.

Ce projet n'est pas encore finalisé, mais il a été jugé suffisamment crédible et sérieux pour obtenir le soutien de l'Etablissement Public Foncier du Grand-Est (EPFGE). Ce dernier finance 80% de la déconstruction et de la consolidation des mitoyens, à condition qu'il y ait un projet d'aménagement sur site.

Ce coup de pouce est d'autant plus salutaire que les contraintes sont nombreuses ! Ainsi, les services de l'Etat imposent le maintien du « front bâti » pour conserver la forme triangulaire de la place (*forme que l'on observe bien sur la photo ci-contre*).

Sans maintien de ce front bâti, une démolition pure et simple est interdite par l'Architecte des Bâtiments de France...



Travailler en partenariat

Un consensus très positif s'est créé autour de ce projet : Pacte Ardenne, Etat, Région, Département, 2C2A... ont répondu à notre appel et œuvrent collectivement afin de contribuer à faire avancer nos démarches.

Mme Constance Carpentier, nouvelle ABF en poste depuis début novembre, nous a reçus à Charleville et donne son feu vert au projet.



Déconstruire et aménager, mais pour quoi faire ?

- Pour permettre à la place de notre village de retrouver un peu de son cachet d'autrefois, avec un projet qui préserve et valorise le front bâti, et qui relie mairie et église.
- Pour redonner de la valeur aux maisons alentours et une vue acceptable aux voisins d'en face.
- Pour pouvoir y organiser certains événements habituels (jeux de société, belote en plein air, concert) et en proposer de nouveaux (lectures, marché du terroir, marché de Noël, expos, expo permanente cartes postales anciennes de Marcq...).
- Pour proposer d'en faire le départ des chemins de randonnées mis en place par la 2C2A.
- Pour créer un pôle d'attractivité dans nos villages perdus et délaissés.
- Pour s'équiper d'une réserve communale en complément de la remise à pompes (rangement de la remorque, de la cuve à eau et de la pompe), avec point d'eau et électricité.

Voici à quoi pourrait ressembler cet espace, après l'étude menée par le cabinet d'architectes Fedeli (basé à Nancy et missionné par l'EPFGE pour nous accompagner) :



L'un des scénarios possibles, en tenant compte de toutes les contraintes ! (image de synthèse - ©Fedeli)

LE DOSSIER DES « RUINES SUR LA PLACE DU VILLAGE »

Un projet raisonné et raisonnable

Outre le coût conséquent de la démolition, ce type d'aménagement peut vite s'avérer pharaonique... C'est un piège dans lequel l'équipe municipale s'efforce de ne pas tomber, tout en étant consciente que les dépenses ne seront pas neutres !

À chaque étape, le maximum est fait pour maîtriser les coûts et l'impact environnemental, par exemple en réutilisant les matériaux issus de la déconstruction. Est ainsi envisagée la conservation de l'ancien four à pain de la boulangerie pour une réhabilitation ultérieure et un usage festif.



Des événements culturels pourraient s'y tenir.

Quels sont les coûts prévisionnels de ce projet ?

Étape 1 : étude préalable, diagnostics, études complémentaires, maîtrise d'œuvre, déconstruction, consolidation, rachat du foncier : 128 500€

Reste à charge pour la commune : 24 200€ (financement EPFGE + État)

Étape 2 : Enfouissement des réseaux : 45 717€

Reste à charge pour la commune : 14 713€ (financement FDEA + État)

Étape 3 : Aménagement de la nouvelle zone (réserve, plantations, halle semi-couverte) : 168 300€

Reste à charge pour la commune : 33 660€ (financement État, Région Grand-Est, Europe)

Pour cette partie, nous pourrions éventuellement lancer un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine, mais c'est à confirmer.

Le conseil municipal est conscient des coûts et avait déjà prévu quelques lignes budgétaires pour 2021. Comme indiqué, le gros du projet sera étalé en plusieurs phases sur 2022 et 2023.

Si l'on compare ce projet à la destruction Dauphinot, réalisée sans subvention et où il n'y avait qu'un côté mitoyen, le « reste à charge » pour la commune est équivalent, pour un résultat et une plus-value pour le village largement supérieurs !

Vous avez des questions ? Des suggestions ? N'hésitez pas à en parler avec l'équipe municipale

PERMANENCES DE MAIRIE

Elles ont lieu le lundi de 17h30 à 18h30.

CONSEIL MUNICIPAL

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques. Vous pouvez y assister en respectant les gestes barrières. Les convocations sont diffusées aux conseillers et affichées en mairie. Les comptes-rendus sont distribués à tous les habitants.

C'EST EN COURS

La Communauté de Communes prépare un panneau pédagogique qu'elle installera dans chaque **verger communal créé dans le cadre de l'opération « Ma Haie pour les hérissons »**. Dans notre village, les arbustes et arbres fruitiers ont été plantés en 2019 à l'angle des rues d'Orthez et de l'Église. Ils poussent doucement mais sûrement !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE

Les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères subissent une augmentation en 2022. Celle-ci s'explique par la hausse des charges (carburants), des taxes sur les activités polluantes (déchets résiduels qui ne peuvent être recyclés), et une baisse des recettes au niveau des matériaux qui sont valorisés (plastiques, cartons, etc., dont le cours a chuté). L'augmentation tarifaire s'accompagne d'une diminution du nombre de levées incluses dans le montant forfaitaire de votre redevance (7 au lieu de 13 auparavant). Cette hausse inévitable montre à quel point les efforts de tous sont nécessaires pour continuer à limiter nos déchets, tant pour des raisons écologiques qu'économiques.



Les comptes-rendus du conseil communautaire sont disponibles en mairie et sur le site de la 2C2A. ➔ www.argonne-ardennaise.fr

SIVOM DE L'ARGONNE ARDENNAISE

Deux représentantes du Conseil Municipal représentent notre village au SIVOM de l'Argonne Ardennaise. Ce dernier compte 23 communes membres et gère notamment le pôle scolaire de Grandpré, le gymnase (COSEC), la salle du 3^{ème} âge, les dossiers de travaux de voirie, le chapiteau...

Une réflexion est en cours concernant le ramassage scolaire organisé par la Région, afin d'étudier la possibilité de mobiliser des accompagnateurs dans les cars. Leur présence n'est pas rendue obligatoire par la loi, mais elle aiderait à sécuriser les transports des élèves de maternelle et de primaire (en cas d'accident, pour lutter contre le harcèlement...).

C'EST BON À SAVOIR



Connaissez-vous l'opération Tranquillité Vacances ? Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de le surveiller. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions : usage de la force pour pénétrer dans un endroit fermé, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier de ce service, vous devez vous rendre à la brigade de gendarmerie de Grandpré au moins 2 jours avant votre départ.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Cette année est marquée par 2 scrutins nationaux :

- Elections présidentielles : les 10 et 24 avril (date limite d'inscription = le 4 mars)
- Elections législatives : les 12 et 19 juin (date limite d'inscription = le 29 avril)

Si vous êtes arrivé à Marcq depuis début 2020, ou que vous n'êtes pas encore inscrit, c'est à vous de le faire de manière personnelle, sur internet. Sur www.service-public.fr, vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit, et remplir un formulaire de demande en ligne.

Vous prévoyez des travaux ?

Lorsque vous projetez d'effectuer des travaux qui modifient l'**aspect extérieur** de votre habitation (fenêtre, porte, toiture, appentis, démolition...), la loi veut que vous fassiez **au préalable** une déclaration de travaux. **Adressez-vous en mairie ou connectez vous sur service-public.fr** afin que votre demande soit étudiée par les services de l'état (Direction Départementale des Territoires).

La 2C2A peut aider au **financement** de certains travaux de rénovation de **façades et toitures** sur toute habitation principale située sur son territoire.

→ Pour tout renseignement, contactez Caroline GUTKNECHT au 03 24 30 23 94

Déchets

La collecte en porte-à-porte a lieu **dans la nuit du mardi au mercredi**. Les bacs doivent être sortis le mardi soir, mais rentrés après le passage des éboueurs.

Tri sélectif : points d'apport volontaire à côté de la Mairie. Respectez bien les indications !

La **déchèterie principale** est située à **Vouziers** sur la zone du Blanc-Mont. Elle est fermée les jeudis matins, dimanches et jours fériés.

La **déchèterie de Grandpré** est ouverte les jeudis après-midis. Horaires jusqu'au 30 mars: 13h-17h. À partir du 1^{er} avril, ouverture de 13h30 à 19h, et 1 samedi sur 2 de 14h à 17h.

Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)

Notre village est couvert par le périmètre de protection d'un bâtiment historique. Avant tout projet de travaux, prenez contact avec l'Unité de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) basée à Charleville. Un agent peut se déplacer à **Vouziers**, sur RDV.

→ Service Urbanisme de la 2C2A
Mairie de Vouziers - 03 24 30 76 55
instruction@2c2a.com

Maison de Services au Public (MSAP)

Pour réaliser toutes vos démarches administratives, et si besoin être accompagné, vous pouvez rencontrer une animatrice de la MSAP à Vouziers, ou prendre RDV pour qu'elle se déplace dans notre commune.

→ Pour prendre rendez-vous : 03 24 30 47 67 ou msap.argonne@2c2a.com



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Elle est ouverte chaque lundi de 17h30 à 18h30 à l'étage de la Mairie. L'inscription et l'emprunt d'ouvrages sont totalement gratuits.

Fernand LHUISSIER nous a quittés le 5 janvier, à l'âge de 84 ans. Toutes nos condoléances à ses proches.

Nous avons accueilli de **nouveaux habitants**, locataires du logement communal. Bienvenue à Élodie, Gaëtan, Gianni et Jeanne ! Et bonne continuation à Manon et Louka, qui ont rejoint la Normandie pour raisons professionnelles.

NOËL : UN PEU DE DOUCEUR POUR PETITS ET GRANDS !

Cette année, 18 colis ont été distribués aux personnes âgées de + 70 ans par les membres du Conseil (8 colis doubles, 8 colis simples, 2 colis déposés en maisons de retraite). 2 personnes ont préféré ne rien recevoir.

24 sapins ont été fournis par la Mairie aux habitants volontaires pour participer à la décoration du village devant leur domicile. Les membres de Marcq Animation avaient imaginé un nouveau thème pour égayer la Place : des dizaines de nounours s'y sont installées pour apporter un peu de douceur aux passants !



Il n'était pas possible de réunir les enfants autour d'un **arbre de Noël**... Marcq Animation a donc invité le Père Noël à faire sa tournée pour remettre à chacun son cadeau, tout en restant prudent avec le virus qui circule.

DU CÔTÉ DE MARCQ ANIMATION



Les Boucles de la Marne et le Circuit des Ardennes sont passés par notre village en septembre et en octobre. Le passage des **coureurs cyclistes** est toujours un spectacle !

Merci aux bénévoles qui ont assuré la sécurité aux différentes intersections.

La veille du 11 novembre, Sylvie ROUSSEAU est venue donner une **conférence** sur l'ancienne voie ferrée Autrecourt - Saint-Juvin - Marcq en 1916. Dans le respect des règles sanitaires, les participants ont apprécié ses explications très documentées.



Un concours de **belote** a eu lieu en novembre, espérons que d'autres pourront être proposés prochainement...



Deux **séances de cinéma** proposées avec Cinéligue ont été annulées en novembre-décembre, mais les séances ont repris en janvier avec « Les Tuche 4 ». RDV le **mardi 8 mars à 20h**, journée internationale pour les droits des femmes, autour du road-movie documentaire *Debout les femmes !*



Ce losange est encore visible au 4 rue d'Orthez...

Promenons nous dans le village, sur les traces de notre Histoire...

Après la Première Guerre Mondiale, naît la certitude qu'une nouvelle guerre pourrait éclater. Le gouvernement se pré-occupe alors de la protection des populations civiles en cas d'attaques aériennes et renforce l'action des pompiers dès les années 1920. Mais la mise en application des bases de la Défense Passive fut assez longue...

La loi du 8 avril 1935 voit le jour grâce à une association créée en 1933 et dénommée *Union nationale pour la défense aérienne et pour la protection des populations civiles* (UNDA), sous la présidence d'honneur de Gaston Doumergue, ancien président de la République Française.

Cette loi définit l'organisation de la Défense Passive à travers le pays. Elle fixe trois mesures principales :

- *La mise en place d'un réseau de surveillance et d'alerte,*
- *La construction d'abris souterrains et le recensement de lieux pouvant servir d'abris tels que les caves,*
- *L'information et la sensibilisation de la population.*

Nous pouvons encore voir rue d'Orthez à Marcq, sur le pilier droit de l'entrée de l'ancienne ferme Bernuzzi, un losange avec un chiffre en son centre. Cette inscription indique le nombre de personnes qui pouvaient s'abriter en cas de conflit. Les caves de la demeure de la famille Bernuzzi permettaient ainsi de protéger 10 personnes.

La Défense Passive prend toute son importance lors de la Seconde Guerre Mondiale avec de nouvelles dispositions et ce, d'autant plus que les opérations de bombardement ne cessent de s'accroître.

Après la Seconde Guerre Mondiale, l'Union nationale de protection civile (CNPC) est fondée et remplace l'UNDA en 1950.

Yves MÉNILLET



... mais le temps en a fait disparaître d'autres, comme ici au pilier droit du porche de la propriété de la famille Ménillet (photo prise en 2008).

RESTEZ INFORMÉ AU QUOTIDIEN AVEC L'APPLI PANNEAU POCKET

Service **gratuit** et ouvert à tous, pratique pour recevoir :

- Des « alertes » (météo, coupures d'eau ou d'électricité, cambriolages, animal perdu / trouvé...)
- Des informations locales (services publics, événements...)

➔ Plus d'infos : www.panneaupocket.com